



Jeudi 5 octobre



Communiqué de presse

Un premier plan pour gommer les différences entre les femmes et les hommes dans l'environnement professionnel

Jeudi 5 octobre - Groupe Manitou - Ancenis

Concentration des femmes dans quelques filières professionnelles, difficultés d'accès à l'emploi et aux postes à responsabilités, écarts de rémunération, très forte proportion de femmes parmi les temps partiels, obstacles rencontrés par les femmes qui créent leur entreprise ou encore violences au travail, le sexe est le premier facteur d'inégalités dans l'environnement professionnel. Face à ce constat, l'État s'engage, aux côtés de 13 signataires ^(*), avec le premier plan régional triennal en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les Pays de la Loire signé ce jeudi 5 octobre dans les locaux du Groupe Manitou, entreprise d'Ancenis.

" Il est incroyable qu'au XXI^e siècle, de telles différences subsistent entre les femmes et les hommes, dans le monde professionnel. Nous devons agir pour gommer ces différences. L'État a un devoir d'exemplarité sur ce sujet. Le premier plan régional triennal en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les Pays de la Loire est une première étape ", explique Nicole Klein première préfète de la région Pays-de-la-Loire.

Un plan articulé autour de trois axes

Le premier plan régional triennal en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les Pays de la Loire s'articule autour de trois axes prioritaires d'action :

- **Lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité des métiers et des emplois** : Le Groupe Manitou accompagné par Pôle emploi est passé de 0 % de femmes dans les métiers industriels en 2014 à 15 % en 2016. Une politique volontariste qui s'inscrit dans sa démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises) et qui montre que c'est possible.
- **Accompagner le dialogue social et la mise en œuvre de la loi pour assurer l'égalité professionnelle** : passer du diagnostic à un plan d'action négocié dans l'entreprise dans le cadre de la qualité de vie au travail : un atout pour l'ensemble des salarié.e.s.
- **Promouvoir la création et la reprise d'entreprise par les femmes** : Afin de libérer la création et la reprise d'entreprises par les femmes, le prix « Sarthoise de talent » sera déployé pour favoriser l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble des départements des Pays de la Loire.

Quelques chiffres en Pays de la Loire

Un fort taux d'activité des femmes.

Dans les Pays de la Loire, la différence de taux d'activité entre les hommes et les femmes de 30 à 65 ans est le plus faible de toutes les régions françaises (5 points), notamment en raison du fort taux d'activité des ligériennes (78 %), le plus élevé de France.

De plus grandes difficultés face à l'emploi pour les jeunes femmes.

En 2013, dans la région, 17 % des femmes de 25 à 29 ans se déclarent au chômage contre 14 % des hommes. L'écart entre les femmes et les hommes est le quatrième plus élevé de France métropolitaine.

Des inégalités de salaires en défaveur des femmes plus accentuées qu'au niveau national.

En 2013, les femmes ligériennes perçoivent un salaire annuel moyen de 17 200 euros, soit 26 % de moins que les hommes. Cet écart de salaire est le deuxième plus élevé de France métropolitaine. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (82 % des salariés de la région à temps partiel sont des femmes), ce qui explique une partie de cet écart. En considérant les salaires en équivalent temps plein, l'écart entre femmes et hommes demeure à 20 % et devient similaire à celui de la France (hors Île-de-France).

Outre, les importants écarts de rémunération et la **très forte proportion de femmes parmi les salariés à temps partiel**, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, sous de multiples formes : la forte concentration des femmes dans principalement 12 familles professionnelles sur les 87 existantes, les difficultés d'accès à l'emploi, aux postes à responsabilités et à la création d'entreprises.

Reflet de leurs difficultés à trouver un emploi, **les femmes de moins de 35 ans sont plus souvent contraintes que les hommes à occuper un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à celui de leur diplôme**. L'inégalité la plus prégnante est observée chez les diplômés des deuxième et troisième cycle (bac + 5 ou plus) : 55 % des femmes sont déclassées, soit 21 points de plus que les hommes. Cet écart est le plus élevé de France (hors région Île-de-France), à égalité avec la Bretagne et le Centre-Val de Loire.

(*) Les partenaires du plan

Conseil régional des Pays de la Loire, la région académique Pays de la Loire, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Caisse des Dépôts des Pays de la Loire, le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF), la Chambre de commerce et de l'industrie des Pays de la Loire, la Chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Pôle emploi des Pays de la Loire, l'union régionale des missions locales des Pays de la Loire, la Confédération Handicap et Emploi des Organismes de Placements Spécialisés (CHEOPS) des Pays de la Loire

-



Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

@Prefet44